

Repro PP

REPRO PP SC – RAPPORT DE GESTION SUR L'ANNEE COMPTABLE 2025

(Sur base de l'article XI.248/6 du Code de droit économique et de l'article 3:6 du code des sociétés et des associations)

Les administrateurs établissent un rapport de gestion dans lequel ils rendent compte de leur politique.

I. STRUCTURE JURIDIQUE ET DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Constitution

REPRO PP est une société coopérative ayant son siège social à 1130 Bruxelles, Rue de la Fusée 50. La société a été constituée le 27 septembre 2000.

2. Actionariat

Au 31 décembre 2025, la société compte 11 actionnaires, répartis comme suit :

<u>Nom actionnaire</u>	<u>Nombre d'actions</u>
ASG	1
De Werktitel	1
KNOET	2
MEDIAFIN	2
Medianetwerk Plus	2
Rotary Belux Services vzw	1
STICHTING ONS ERFDEEL	1
VVMB (Vrienden van Musea Brugge)	1
WE MEDIA	14
	25

Chaque actionnaire dispose d'une voix à l'Assemblée générale.

3. Organe d'administration

Au cours de l'année 2025, la société a été administrée par un organe d'administration composé de quatre administrateurs : Antoon Osaer (président), Steven van de Rijt, John Lams et Thierry Misson de Saint-Gilles.

L'organe d'administration s'est réuni à trois reprises en 2025.

4. Gestion journalière

La gestion journalière de la société est assurée par le directeur Isaac De Taeye.

5. Contrôle des finances

La comptabilité est assurée par ID Fisc SRL.

Le contrôle des comptes annuels est effectué par L&S Réviseurs d'Entreprises SRL.

II. RAPPORT DE GESTION

1. Montants perçus

Au cours de l'année 2025, REPRO PP a perçu les montants suivants :

Droits perçus 2025																
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAAL
Reproduction éditeurs	8.636,34	49.496,56	127.816,21	16.300,91	14.435,20	322,75			121,58	79,76	85.826,72	86.311,98	99.955,79	78.231,59	44.983,08	612.518,47
Enseignement & Recherche								890,53	1.003,04	507,71	44.508,70	43.407,85	46.073,29	50.761,46	28.604,47	215.757,05
Droit de prêt, éduc./cult.							4,54				242,01	104,54	2.559,42			2.910,51
Copie privée éditeurs											15.694,07	11.350,36	15.823,55	15.342,36		58.210,34
Reproduction								4,04	195,81	108,06	28.910,42	31.922,75	35.702,74	22.751,72	10.255,18	129.850,72
TOTAL	8.636,34	49.496,56	127.816,21	16.300,91	14.435,20	322,75	4,54	894,57	1.320,43	695,53	175.181,92	173.097,48	200.114,79	167.087,13	83.842,73	1.019.247,09

2. Montants repartis

Au cours de l'année 2025, REPRO PP a réparti les montants suivants aux ayants droit :

Droits repartis 2025														
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Reproduction éditeurs	8.636,34	49.496,56	127.816,21	16.300,91	14.435,20	322,75		121,58	79,76	91.764,04	69.869,96	80.643,05	283.739,51	743.225,87
Enseignement & Recherche							761,67	852,59	431,56	41.843,00	29.032,29	30.973,96	132.702,85	236.597,92
Droit de prêt, éduc./cult.										1.212,36		1.046,64		2.259,00
Copie privée éditeurs										13.864,88	6.384,00	8.899,94	67.674,00	96.822,82
Reproduction								166,44	91,85	27.180,60	21.425,67	23.903,31	103.248,29	176.016,16
TOTAL	8.636,34	49.496,56	127.816,21	16.300,91	14.435,20	322,75	761,67	1.140,61	603,17	175.864,88	126.711,92	145.466,90	587.364,65	1.254.921,77

3. Règles d'appréciation des risques appliquées par la société

La société applique une politique financière prudente.

Les moyens disponibles sont conservés sur un compte à terme, des comptes d'épargne et des comptes à vue. Aucun placement à risque n'est effectué.

4. Dette par mode d'exploitation

Les dettes sont ventilées par mode d'exploitation conformément aux dispositions légales :

Information de Repro PP à l'année exploitation 2025	
Droits perçus	1.019.247,08
Déduction effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	104.998,49
Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	-
Droits en attente de perception	-
Droits perçus répartis	1.254.921,77
Droits payés	1.254.921,77

REPRODUCTION EDITEURS			
A	Droits perçus	612.518,47	
B	Déduction effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	43.990,46	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	-	
D	Droits en attente de perception	-	
E	Droits perçus répartis	743.225,87	
F	Droits payés	743.225,87	
Total des droits perçus non encore repartis			
G	Total des droits perçus non encore repartis:	93.868,73	100.792,54
H	Années de perception	Droits non repartis réservés	Droits non repartis non réservés
	2021	203,44	-
	2022	5.944,27	-
	2023	9.434,97	-
	2024	15.878,31	63.642,05
	2025	62.407,74	37.150,49
Droits perçus répartis en attente de paiement			
I	Droits perçus répartis en attente de paiement :	-	-
J	Année de perception	-	-
Total des sommes non répartissables			
K	Total des sommes non répartissables:	-	44,20

DROIT DE PRÊT / EDUC. / CULT.			
A	Droits perçus	2.910,51	
B	Déduction effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	436,58	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	-	
D	Droits en attente de perception	-	
E	Droits perçus répartis	2.259,00	
F	Droits payés	2.259,00	
Total des droits perçus non encore repartis			
G	Total des droits perçus non encore repartis:	4.049,23	- 915,15
H	Années de perception	Droits non repartis réservés	Droits non repartis non réservés
	2022	-	-
	2023	864,50	-
	2024	1.047,99	-
	2025	2.136,74	- 915,15
Droits perçus répartis en attente de paiement			
I	Droits perçus répartis en attente de paiement :	-	-
J	Année de perception	-	-
Total des sommes non répartissables			
K	Total des sommes non répartissables:	-	-

COPIE PRIVEE EITEURS			
A	Droits perçus	58.210,34	
B	Déduction effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	8.731,57	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	-	
D	Droits en attente de perception	-	
E	Droits perçus répartis	96.822,82	
F	Droits payés	96.822,82	
Total des droits perçus non encore repartis			
G	Total des droits perçus non encore repartis:	20.837,31	-
H	Années de perception	Droits non repartis réservés	Droits non repartis non réservés
	2021	-	-
	2022	1.954,16	-
	2023	3.549,93	-
	2024	3.107,62	-
	2025	12.225,60	-
Droits perçus répartis en attente de paiement			
I	Droits perçus répartis en attente de paiement :	-	-
J	Année de perception	-	-
Total des sommes non répartissables			
K	Total des sommes non répartissables:	-	-

REPRODUCTION			
A	Droits perçus	129.850,71	
B	Déduction effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	19.481,04	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	-	
D	Droits en attente de perception	-	
E	Droits perçus répartis	176.016,16	
F	Droits payés	176.016,16	
Total des droits perçus non encore repartis			
G	Total des droits perçus non encore repartis:	34.241,62	37.911,58
H	Années de perception	Droits non repartis réservés	Droits non repartis non réservés
	2021	-	-
	2022	2.803,77	-
	2023	3.203,91	-
	2024	5.995,38	31.736,72
	2025	22.238,56	6.174,86
Droits perçus répartis en attente de paiement			
I	Droits perçus répartis en attente de paiement :	-	-
J	Année de perception	-	-
Total des sommes non répartissables			
K	Total des sommes non répartissables:	-	-

ENSEIGNEMENT & RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
A	Droits perçus	215.757,05	
B	Déduction effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	32.358,84	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	-	
D	Droits en attente de perception	-	
E	Droits perçus répartis	236.597,92	
F	Droits payés	236.597,92	
Total des droits perçus non encore repartis			
G	Total des droits perçus non encore repartis:	52.620,66	122.672,03
H	Années de perception	Droits non repartis réservés	Droits non repartis non réservés
	2021	3.773,96	-
	2022	3.546,36	-
	2023	4.868,66	-
	2024	6.943,59	111.700,06
	2025	33.488,09	10.971,97
Droits perçus répartis en attente de paiement			
I	Droits perçus répartis en attente de paiement :	-	-
J	Année de perception	-	-
Total des sommes non répartissables			
K	Total des sommes non répartissables:	-	-

5. Frais de gestion

Frais de Repro PP pour l'année d'exploitation 2025		
A	Total des frais (y inclus les frais financiers)	104.998,49
B	Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	102.960,03
C	Ratio = Frais / Droits perçus	10,10%

Les frais de gestion par mode d'exploitation se présentent comme suit :

REPRODUCTION EDITEURS			TOTAL
A	Total des frais (y inclus les frais financiers)	43.990,46	104.998,49
B	Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	41.952,00	102.186,17
C	Ratio = Frais / Droits perçus	6,85%	
DROIT DE PRET			TOTAL
A	Total des frais (y inclus les frais financiers)	436,58	104.998,49
B	Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	436,58	102.186,17
C	Ratio = Frais / Droits perçus	15,00%	
Copie privée			TOTAL
A	Total des frais (y inclus les frais financiers)	8.731,57	104.998,49
B	Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	8.731,57	102.186,17
C	Ratio = Frais / Droits perçus	15,00%	
Reproduction (prints)			TOTAL
A	Total des frais (y inclus les frais financiers)	19.481,04	104.998,49
B	Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	19.481,04	102.186,17
C	Ratio = Frais / Droits perçus	15,00%	
L'enseignement et recherche scientifique			TOTAL
A	Total des frais (y inclus les frais financiers)	32.358,84	104.998,49
B	Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	32.358,84	102.186,17
C	Ratio = Frais / Droits perçus	15,00%	

6. Ratio moyen des coûts 2023 - 2025

Le ratio moyen des frais par rapport aux perceptions de 2023 à 2025 s'élève à 13,41 %.

Ratio des frais /montants perçus les 3 dernières années d'exploitation	
Charges 2025	104.998,49
Droits perçus 2023	549.307,75
Droits perçus 2024	780.601,95
Droits perçus 2025	1.019.247,08
Total droits perçus 2023-2025	2.349.156,78
Ratio des frais /montants perçus les 3 dernières années d'exploitation	13,41%

L'évolution de ce ratio est principalement déterminée par les montants perçus. Les coûts sont restés relativement stables au cours des dernières années.

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONFORMÉMENT AU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

1. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Une fusion est prévue entre les sociétés de gestion REPRO PP SC et REPROPRESS SC, avec une date envisagée au 30 juin 2026.

Par ailleurs, un collaborateur du secrétariat partira à la retraite le 1er juillet 2026. La procédure de remplacement est en cours.

2. Principaux risques et incertitudes

Un nouveau régime de TVA entre en vigueur, notamment en ce qui concerne la copie privée et le droit de prêt. Cette modification a un impact sur la facturation, le traitement administratif ainsi que le reporting des frais de gestion et du ratio de coûts.

3. Recherche et développement

Compte tenu de sa nature, la société n'a exercé aucune activité en matière de recherche et développement.

4. Succursales

La société ne dispose pas de succursales.

5. Continuité

La société n'a pas enregistré de perte en 2025. Aucun élément ne met en péril la continuité de la société.

IV. INFORMATIONS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XI.248/6 DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE

1. Refus de licences

Aucune licence n'a été refusée au cours de l'exercice.

2. Entités sous contrôle

La société ne détient aucune entité, directement ou indirectement, ni aucune entité placée totalement ou partiellement sous son contrôle.

3. Rémunération des administrateurs

Au cours de l'année 2025, les administrateurs ont perçu un montant total de 700,00 euros au titre de jetons de présence.

Aucun autre avantage n'a été accordé aux administrateurs.

4. Retard dans la répartition et le paiement des droits

REPRO PP n'a pas encore réparti une partie des droits perçus dans le délai légalement prévu.

Ce retard s'explique principalement par la réception tardive des données nécessaires de la part des ayants droit. Les années de consommation pour lesquelles les données nécessaires étaient disponibles ont été intégralement réparties.

Les droits relatifs à l'année de consommation la plus récente (2024) seront répartis au cours de l'exercice suivant.

5. Sommes non répartissables

Au 31 décembre 2025, le total des sommes non répartissables s'élève à 44,20 euros.

Ces montants seront répartis entre les ayants droit de la catégorie concernée conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale.

6. Relations avec d'autres sociétés de gestion

REPRO PP est actionnaire de Repobel avec 6 actions pour une valeur totale de 1.500 €. REPRO PP est représentée au sein du Collège des éditeurs et de l'organe d'administration de Repobel.

REPRO PP est également actionnaire d'Auvibel avec une action d'une valeur de 2.478,94 €. REPRO PP est représentée au sein du Collège des éditeurs d'œuvres littéraires et d'œuvres photographiques ainsi qu'au sein de l'organe d'administration d'Auvibel.

V. INFORMATIONS CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ ROYAL DU 24 AVRIL 2014

1. Utilisation des produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 0,00 EUR.
Les produits financiers sont affectés à la couverture des frais de fonctionnement de la société.

2. Méthode d'attribution des charges

Les charges sont attribués aux différents modes d'exploitation conformément aux règles fixées par le règlement d'ordre intérieur.

Les frais de gestion se composent principalement de coûts refacturés globalement par WE MEDIA à Repropress. Cette facturation comprend notamment les salaires, les services, le loyer des bureaux et diverses consommations.

Étant donné que ces charges sont facturés sous la forme d'un montant forfaitaire unique, aucune distinction spécifique n'est opérée entre les charges directs et indirects au sein de cette facturation. L'ensemble de la facture est dès lors considéré comme des frais de gestion global couvrant l'ensemble des activités de la société.

Cette approche est considérée comme appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités de la société.

3. Frais relatifs à d'autres services

La société ne supporte aucun frais relatif à des services sociaux, culturels ou éducatifs.

4. Couverture des coûts

Les frais de fonctionnement de la société sont couverts par des retenues sur les droits perçus.

5. Fréquence des paiements

En 2025, la société a effectué trois paiements aux ayants droit, en juillet, août et décembre.

6. Utilisation des sommes non répartissables

Les sommes non répartissables sont réparties entre les ayants droit de la catégorie concernée, conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale.

Fait le 30 avril 2026 à Bruxelles,

Toon Osaer
Président REPRO PP

Isaac De Taeye
Directeur REPRO PP